

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Convocation du mercredi 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 19

Qui ont délibéré 28

Délibération 231221D009

Classification : 7.5.1 Finances locales –
demandes de subventions

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents : M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER), M. Alain BOURGET (pouvoir à M. Maurice PERRION), Mme Nathalie ROZÉ (pouvoir à M. Philippe ROBIN), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Michel MATHÉ, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL (pouvoir à M. Guillaume NIEL), M. Julien ROUSSEAU (pouvoir à M. Bertrand LERAY), M. David TOURNEFIER (pouvoir à Mme Valérie PRONO), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Gaëtan GROIZEAU).

Secrétaire de séance : Mme Déborah SIDDI.

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024

Pour l'année 2024, la commune a la possibilité de solliciter une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La réalisation d'une maison médicale répond aux critères d'éligibilité dans la catégorie 4 « attractivité du territoire », avec un montant de dépenses subventionnables plafonné à 500 000 euros et un taux de subvention de 20 % à 35 %.

Cette opération concernerait l'acquisition d'une cellule brute d'environ 250 m² au sein du futur immeuble « Le Mérinos », qui doit être construit rue des Palmiers, et son aménagement pour y réaliser une maison médicale permettant d'accueillir des professionnels de santé (médecins, infirmières ou autres).

Ceci exposé,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un tel équipement,

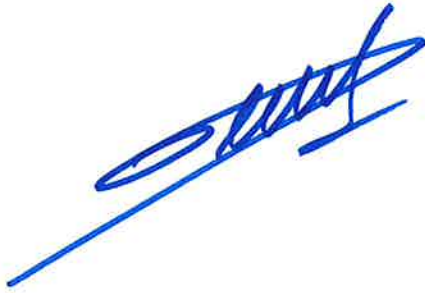
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention pour l'acquisition d'une cellule brute d'environ 250 m², au sein de l'immeuble « Le Mérinos », et la réalisation des travaux d'aménagement d'une maison médicale, au titre de la DETR 2024, et d'approuver le plan de financement de ce projet tel qu'il est présenté ci-après :

Dépenses :	acquisition de la cellule brute	370 000 € HT
	aménagements intérieurs	230 000 € HT
Recettes :	subvention Etat (DETR)	175 000 € (35 % de 500 000 €)
	Fonds de concours COMPA	210 000 €
	Autofinancement	215 000 €

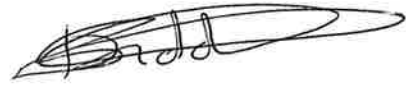
Vote : 28 voix pour

A Ligné, le 22 décembre 2023

Le Maire,
Maurice PERRION



La secrétaire de séance
Déborah SIDDI



Publié sur le site de la commune le